

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021**

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_96
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 62

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M. Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M. Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET, M. Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline VIOLLET, Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2020 du Budget Annexe Transports Urbains et mobilités

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Rémy CATROU, M. Patrick PAYET,

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

La comptabilité M4 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section d'exploitation du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonction de l'exercice précédent. Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- Constaté le résultat global de la section d'exploitation du compte administratif,
 - Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente un résultat identique à celui du compte de gestion, et considérant le principe énoncé ci-dessus, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2020.

La section d'investissement du compte administratif laisse apparaître un solde d'exécution de + 293 000,99€ (Celui-ci, corrigé des restes à réaliser, aussi bien en dépenses qu'en recettes, fait apparaître un solde d'exécution de + 440 510,84 €) et la section d'exploitation, un résultat cumulé de clôture de + 638 701,17 €.

L'affectation des résultats 2020 s'établirait comme suit :

- Résultat cumulé d'exploitation reporté au compte 002 : + 638 701,17 €
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement reporté au compte 001 : + 293 000,99 €

SECTION D'EXPLOITATION			
	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	5 359 972,38 €	5 719 517,41 €	+ 359 545,03 €
Résultat antérieur reporté		-	+ 279 156,14 €
Résultat cumulé de clôture au 31/12/2020			+ 638 701,17 € Résultat à affecter
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Solde d'exécution de l'exercice 2020	570 499,73 €	453 896,33 €	-116 603,40 €
Solde d'exécution reporté		-	+ 409 604,39 €
Solde d'exécution au 31/12/2020			+ 293 000,99 €
Restes à réaliser			
Solde des restes à réaliser au 31/12/2020	39 626,15 €	187 136,00 €	+ 147 509,85 €
Solde d'exécution au 31/12/2020 corrigé des restes à réaliser			+ 440 510,84 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif dont les résultats de clôture sont déterminés dans le tableau ci-dessus,

L'instruction comptable M4 dispose qu'après constatation du résultat cumulé d'exploitation, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement, au financement de la section d'exploitation ou au reversement de la collectivité de rattachement (articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT).

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation, en une dotation complémentaire en section d'investissement ou au reversement à la collectivité locale de rattachement. *Dans cette dernière hypothèse, le reversement n'est possible que si l'excédent revêt un caractère exceptionnel et n'est pas*

nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC (Conseil d'État, 9 avril 1999, commune de Bandol).

Considérant que la section d'investissement dégage un solde d'exécution corrigé des restes à réaliser, positif,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1^{er} juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les résultats de clôture constatés au 31/12/2020.
- d'approuver l'affectation de résultat de la manière suivante :
 - Résultat cumulé d'exploitation reporté au compte 002 : + 638 701,17 €
 - Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement reporté au compte 001 : + 293 000,99 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 61 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.